



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 335

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les préoccupantes parutions de rapports faisant état d'une malnutrition croissante chez les jeunes de notre pays. Ce phénomène alarmant qui touche principalement à la santé des populations concernées, mais qui a aussi des conséquences néfastes sur leurs résultats scolaires, sur leur intégration dans la société, et plus généralement sur leurs conditions de vie, ne doit pas rester sans réponse des pouvoirs publics. La santé des jeunes doit être une des préoccupations prioritaires du Gouvernement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures précises et concrètes qu'il entend mettre rapidement en oeuvre afin d'endiguer dans les plus brefs délais le développement de la malnutrition chez les jeunes français.

Texte de la réponse

Le terme malnutrition peut recouvrir soit la malnutrition protéino-calorique qui est a priori très rare en France en dehors de pathologies particulières et de maltraitance majeure, soit les carences spécifiques, notamment vitaminiques et ferriques ; ces dernières étant à l'origine d'anémies ferriprives et d'infections à répétition. L'obésité de l'enfant, de plus en plus répandue, surtout dans les milieux défavorisés, peut également être concernée. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude d'envergure sur ces problèmes. Quelques travaux permettent cependant une première identification d'éléments jouant un rôle dans l'alimentation des enfants et des adolescents. Les facteurs économiques peuvent être au premier plan dans les problèmes d'accès financier aux cantines et donc à une nourriture a priori équilibrée, mais d'autres facteurs tels ceux liés à l'environnement (proximité et variété des commerces alimentaires, publicité, effets de modes, impact des messages de santé) et les facteurs socio-culturels (niveau d'études et d'éducation, de formation, d'information, rôle de la famille, des coutumes et croyances, organisation des repas) peuvent également jouer. Il paraît nécessaire de mieux connaître la situation nutritionnelle des enfants. Une enquête visant à l'utilisation des bilans de santé scolaire dans une optique d'information générale sur l'état de santé des classes d'âge concernées (entrée au cours préparatoire, bilan de fin de scolarité obligatoire) est actuellement en cours d'élaboration par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé. Elle concernera 700 élèves par département. Les données recueillies porteront notamment sur les données biométriques. Une étude sur l'influence de la pauvreté sur la fréquentation de la restauration scolaire et sur l'alimentation des élèves du second degré dans trois académies (Besançon, Créteil et Montpellier) a été retenue dans le cadre de l'appel d'offre régionalisé du Fonds d'intervention en santé publique pour un financement de 800 000 francs. Le rapport final est prévu pour l'été 1998. Il est également nécessaire d'améliorer la qualité de la restauration collective. Le Conseil national de l'alimentation, dans son avis rendu le 17 juin 1996, propose des mesures en faveur de l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas (étiquetage nutritionnel, cahier des charges pour la réalisation des repas) mais également des mesures pour améliorer l'environnement des repas (contrôle du niveau sonore, respect d'un temps minimum consacré au repas, présence en nombre suffisant de personnel chargé de l'accueil, de faciliter le service). Ces propositions seront reprises dans une circulaire concernant la restauration scolaire en cours d'élaboration au ministère de l'éducation nationale. Parallèlement, dans le cadre du plan de relance pour la ville,

la nutrition des enfants à l'école fait l'objet d'une convention entre l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, la DIV et la DAS pour développer une prestation de petits déjeuners à l'école dans les zones urbaines sensibles, support d'une action pédagogique de promotion de la santé en faveur des élèves. 150 demandes ont été adressées en réponse à l'appel d'offre. Une trentaine de projets sont finalisés. La DAS finance ces projets à hauteur de 9,5 millions de francs en 1997. Une intensification de ces actions pourrait être envisagée. Afin d'accompagner ces mesures, le CFES vient d'élaborer un guide d'action « Nutrition en zones urbaines sensibles », en impulsant des actions d'éducation à la santé autour du thème du petit déjeuner et de l'équilibre des repas.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 335

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2212

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4544